

République Française
Département d'Indre-et-Loire
COMMUNE DE LA FERRIERE

EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS

Séance du jeudi 14 mars 2024

Membres en exercice : 9

Date de la convocation: 05/03/2024

Quorum : 5

Présents : 8

Votants : 9

RESULTAT DU VOTE :

Pour : 9

Contre : 0

Abstentions : 0

L'an deux mille vingt-quatre et le quatorze mars, 20 heures 00, le Conseil Municipal, légalement convoqué, s'est réuni au nombre prescrit par la loi, salle du Conseil Municipal de la Mairie, sous la présidence de Marc LEPRINCE,

Présents : Olivier FOUCHERE, Albert HAVIN, René LAVAINÉ, Marc LEPRINCE, Martine MALHERBE, Cedric MORANDINI, Jean-Marc PAPIN, Annette SANCTORUM

Excusés et représentés par : Madame LEPRINCE Florence par Madame SANCTORUM Annette

Excusés :

Absents :

Secrétaire de séance : Annette SANCTORUM

DE_2024_011

Objet : Affectation des résultats 2023 (budget assainissement)

Le Conseil Municipal, après avoir entendu le compte administratif de l'exercice 2023 pour le budget assainissement, constatant que le compte administratif présenté, après reprise de résultats de l'exercice antérieur, laisse apparaître :

- Un excédent cumulé de fonctionnement de 47 372,58 €
- Un excédent cumulé d'investissement de 38 883,60 €

décide à l'unanimité d'affecter les résultats comme suit :

A titre obligatoire,

Affectation au 1068, en recettes d'investissement 0 €

Solde disponible,

Affectation en excédent reporté de fonctionnement (R 002) 47 372,58 €

Affectation en excédent reporté d'investissement (R 001)..... 38 883,60 €

Pour extrait, copie conforme

La Ferrière, le 15 mars 2024

Le Maire, Marc LEPRINCE

